

Ensemble

irriguons le territoire mulhousien pour préparer la transition

Mulhouse, le 27 juin 2019



Sommaire

Communiqué de presse	2
Un territoire actif et engagé	3
Objectif n° 1 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique	4
Objectif n° 2 : Lutter contre l'érosion de la biodiversité	6
Objectif n° 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé	7
La gouvernance du contrat et engagements réciproques	9

Annexes

Le contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi	10
Les signataires	11

Mulhouse, le 27 juin 2019

**Signature du 1^{er} contrat de territoire « Eau et Climat »
du bassin Rhin-Meuse**
*Ensemble irriguons le territoire mulhousien pour
préparer la transition*

Judi 27 juin 2019, à Mulhouse (68), **Michèle Lutz**, maire de Mulhouse, 1^{re} vice-présidente de Mulhouse Alsace Agglomération, **Fabian Jordan**, président de Mulhouse Alsace Agglomération et maire de Berrwiller, **Maryvonne Buchert**, 1^{re} vice-présidente de Rivières Hautes Alsace, **Francis Dussourd**, vice-président du syndicat mixte de l'III, **Laurent Lerch**, président du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Doller, **Jean Rottner**, président de la Région Grand Est et président du SIVOM de la région mulhousienne et **Marc Hoeltzel**, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé le premier contrat de territoire « Eau et Climat » du bassin Rhin-Meuse.

Signé pour 4 ans, le contrat concerne près de 279 000 habitants, soit 1/3 de la population du Haut-Rhin. Il rassemble autour d'une gouvernance inédite, les principaux acteurs du territoire disposant de véritables leviers d'actions pour mettre en œuvre et coordonner leurs actions afin de résoudre les problèmes de qualité de l'eau du territoire et engager une démarche résiliente.

L'ambition portée se décline autour de 4 objectifs.

Le premier objectif concerne l'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique. Il s'agira d'accroître l'autonomie du territoire d'un point de vue énergétique et alimentaire et de préserver les ressources en eau en évitant par exemple le gaspillage.

Le second objectif vise l'érosion de la biodiversité. Le renforcement de la connaissance et des actions de protection du patrimoine naturel sont au cœur de cet enjeu. La dynamique « Mulhouse Diagonales » trouvera ici un écho particulier.

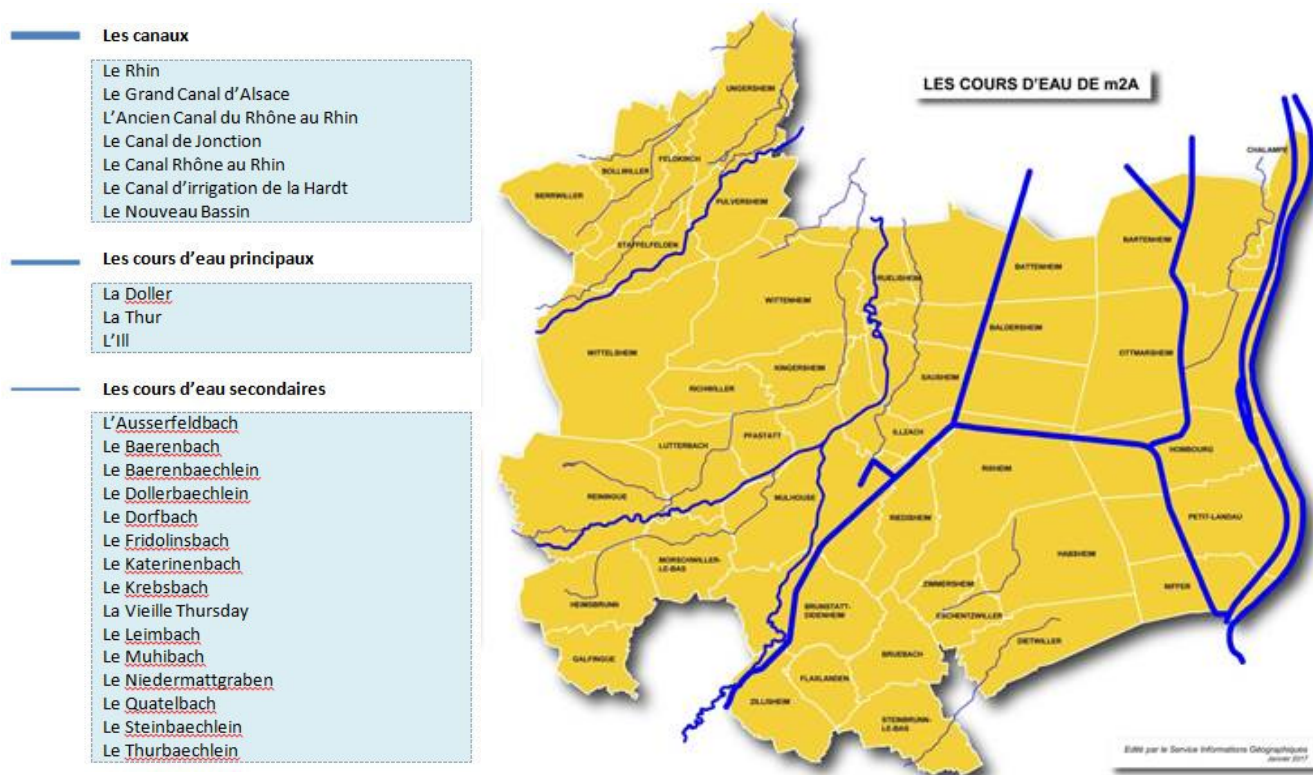
La prévention des impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé est le troisième objectif du contrat. Favorisant une vision à 360°, cet objectif concerne à la fois la promotion d'une agriculture à faible impact environnemental sur les secteurs à enjeux, ou encore la maîtrise des pollutions diffuses liées au rejet par temps de pluie.

Le dernier objectif, voulu comme un fil conducteur, s'attachera à porter auprès des habitants **des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement** pour impliquer et faciliter l'appropriation de ces enjeux.

Les mesures retenues dans ce contrat, d'un montant global de 60,7 millions d'euros, sont co-financées par des subventions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (montant prévisionnel de 18,4 millions d'euros, soit un taux d'aide moyen de 30,5%) et de la Région Grand Est ; les aides des partenaires publics s'inscrivant au titre de leurs priorités et politiques d'intervention en vigueur.

Un territoire actif et engagé

Le contrat s'applique au territoire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), comprenant 39 communes pour environ 279 000 habitants. Sur ce territoire, les compétences se répartissent entre la Ville (pour l'eau potable), le SIVOM (pour l'assainissement), m2A (pour le développement économique, l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie...) et les syndicats mixtes de l'III et de la Doller (pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).



Le territoire s'est doté d'un projet d'agglomération qui fixe un cap à horizon 2020 en préparant l'agglomération aux mutations économiques, sociales et environnementales. L'agglomération finalise actuellement son nouveau Plan Climat, dont la démarche avait été initiée dès 2006 avec des résultats tangibles (plus de 700 actions réalisées. Cette séquence s'intitule « Plan Climat, une nouvelle étape »).

Ce plan climat air énergie territorial vise à amplifier les dynamiques de sobriété, de préservation et d'économie des ressources, d'alimentation accessible à tous, de mix énergétique, de mobilité durable, d'efficacité énergétique, de qualité de l'air et de la santé.

La Ville de Mulhouse et les syndicats mixtes de l'III et de la Doller ont initié, quant à eux, la mise en œuvre d'un projet « Mulhouse Diagonales » qui vise à repenser la place et la qualité de la nature et de l'eau en ville pour redessiner le territoire mulhousien.

Enfin, le SIVOM de la région mulhousienne s'est doté d'un schéma directeur pour réduire les impacts par temps de pluie des rejets d'assainissement.

Cette dynamique d'acteurs offre un socle solide et une véritable cohérence territoriale pour mener à bien ce premier contrat de territoire « Eau et Climat ».

Objectif n° 1 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique



Les conséquences du changement climatique sont multiples avec des impacts sur les milieux naturels et agricoles, sur les risques mais également sur les conditions de vie de la population. A ce jour, 26% du territoire est artificialisé. La surface en eau représente 2% du territoire (soit 31 m²/habitant).

Les zones fortement urbanisées sont plus impactées par ces conséquences, notamment sur les phénomènes d'inondations, mais aussi par les périodes de canicule et d'étiage (débit minimal d'un cours d'eau). De plus en plus, la disponibilité de l'eau pour satisfaire l'ensemble des besoins est source de conflit.

Les objectifs sont donc de poursuivre les efforts pour limiter les consommations d'eau tout en répondant aux besoins des utilisateurs dans le cadre d'une politique globale territoriale où l'eau reprend une place centrale.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé à court et moyen terme	Responsabilité
Améliorer les performances du réseau de distribution d'eau potable	Diagnostic du réseau d'eau potable Meilleure connaissance Recherche de fuites	1 000 capteurs posés en 4 ans	Ville de Mulhouse
Valoriser les résidus des stations d'épuration	Construction d'une unité de méthanisation avec réinjection du bio méthane dans le réseau public	Bio méthane réinjecté par an : 2MNm³/an	SIVOM de la région mulhousienne
Redonner la place de la nature et de l'eau en ville	Via la dynamique Mulhouse Diagonales	10 ha/an de surface réaménagée	Ville de Mulhouse Syndicats mixtes de la Doller et de l'III
Sécuriser les capacités de production en eau potable	Réalisation d'un schéma directeur d'adduction et de distribution d'eau potable sur le territoire de la métropole		Ville de Mulhouse Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
Favoriser une gestion alternative des eaux pluviales	Etude technique et financière de faisabilité	Définir une stratégie de gestion alternative des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et engager des actions concrètes de gestion	SIVOM de la région mulhousienne

Objectif n° 2 : Lutter contre l'érosion de la biodiversité



Le territoire est fortement anthropisé. 35% de ce dernier se compose de terres agricoles et 39% de milieux naturels et semi naturels.

C'est pourquoi les enjeux de renaturation et de continuité écologique des milieux naturels aquatiques revêtent une importance particulière.

La mobilité fonctionnelle de la basse vallée de la Doller et de la Thur, en amont de Staffelfelden, mais aussi de l'III en aval de Mulhouse et jusqu'à Meyenheim, représentent également un enjeu à conforter et/ou à reconquérir.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé à court et moyen terme	Responsabilité
Développer et accroître la connaissance du patrimoine naturel		50 actions en 4 ans en faveur de la biodiversité initiées sur le territoire de l'agglomération	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) Ville de Mulhouse
Renforcer la protection du patrimoine naturel et la préservation du territoire	<p>Actions en faveur de la trame verte et bleue</p> <p>Actions de préservation des zones humides, prairies, vergers...</p> <p>Actions de conservation et de restauration des infrastructures agro-écologiques...</p>	<p>Maintien des surfaces d'espaces naturels et semi-naturels à 39% de la surface du territoire</p>	<p>Syndicat mixte de l'III</p> <p>Syndicat mixte de la Doller</p>

Objectif n° 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé



Des contaminations en polluants d'origine agricole (nitrates et phytosanitaires) sont observées en particulier sur la nappe à l'Est de l'agglomération (captages de la Hardt). Les champs captants de la nappe de la Doller sont également à surveiller et à protéger.

Le programme d'assainissement est bien avancé sur l'agglomération. Un seul point noir dégrade le Lohbach, il s'agit de la station d'épuration et du système d'assainissement de Bollwiller/Feldkirch. Les rejets par temps de pluie restent, quant à eux, une priorité.

Le tissu industriel et artisanal est également dense sur le territoire. Il est source de risques de pollution toxique sur les eaux souterraines et de surface.

Ils passent à l'action !

Objectifs	Actions définies	Objectif fixé à court et moyen terme	Responsabilité
Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental notamment sur les secteurs à enjeux eau	Accompagnement des communes vers une agriculture à bas niveau d'impact (cultures et filières)	Maintien des surfaces agricoles : 35% du territoire	Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) Ville de Mulhouse
	Développement de circuits alimentaires de proximité		
Développer les connaissances	Approvisionnement de la restauration collective en produits bios et locaux	Secteur de la Hardt : mener les travaux nécessaires identifiés dans le cadre de l'étude	Ville de Mulhouse
	Etude de la réduction des transferts de pollutions diffuses agricoles sur les bassins versants de la Hardt		
Préserver et reconquérir la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels	Etude d'agressivité de l'eau de Mulhouse		Ville de Mulhouse
	Etude de la vulnérabilité du champ captant de la Doller		
Maîtriser les pollutions diffuses liées aux rejets par temps de pluie	Mise en conformité et en sécurité des activités dans les périmètres de protection des sites du Hirtzbach		SIVOM de la région mulhousienne
	Acquisition de parcelles agricoles à proximité des captages du Hirtzbach		
	Mise aux normes de la station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch		
	Réduction de l'impact des rejets par temps de pluie par une gestion dynamique des réseaux d'assainissement		
	Etude du rejet des substances dangereuses dans le réseau d'assainissement		



Chaque objectif développé ci-dessus bénéficiera d'un volet de communication, sensibilisation, d'éducation à l'environnement positionné comme un axe fort et transversal du contrat.

Il s'agira d'associer la population à la mise en œuvre de cette stratégie globale.

La gouvernance du contrat et engagements réciproques

Un comité de pilotage, réunissant les parties prenantes, se réunit a minima une fois par an pour prendre connaissance du rapport d'activité annuel et coordonner les actions à venir. D'autres acteurs pourront être associés pour le bon développement de ce programme (chambres consulaires, corporation artisanale...)

Afin d'amplifier les actions sur les thématiques les plus emblématiques :

- **Mulhouse Alsace Agglomération** (m2A) portera l'animation territoriale du présent contrat pour animer, faire connaître, enrichir, mettre en œuvre, et l'évaluer ;
- **le SIVOM de la Région mulhousienne** portera une mission d'animation pour développer des techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de réduction à la source des micropolluants toxiques sur le territoire ;
- **la Ville de Mulhouse** portera une mission d'animation pour la préservation et la reconquête de la qualité des captages d'eau potable.

De leur côté, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est s'engageront à instruire les demandes d'aides déclinant de manière opérationnelle les actions identifiées au titre du contrat territorial « Eau et Climat » et répondant aux priorités d'intervention des deux établissements.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Montant prévisionnel Total des actions retenues dans le cadre du contrat territorial « Eau et Climat » (en M€ HT)	Aide prévisionnelle Agence de l'eau Rhin-Meuse	Aide prévisionnelle Région Grand Est
Atténuer et anticiper les effets du réchauffement climatique	27 976 000	7 408 470	Appel à projets « Eau et Territoire »
Lutter contre l'érosion de la biodiversité	1 040 000	416 000	Appel à projets « Eau et Territoire » et « Trame verte et bleue »
Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé	30 155 750	9 657 600	Appel à manifestation d'intérêt « Filières agricoles favorables à la protection de la ressource en eau »
Animer le contrat	1 500 000	920 000	
TOTAL	60 671 750	18 402 070	

Le contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur des territoires à enjeux.

Ambitieux

Le contrat de territoire « Eau et Climat » repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, dont a minima les enjeux de gestion patrimoniale et d'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur les financements de l'agence de l'eau dont les collectivités pourront bénéficier pour leur politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées par l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Etablissement public du Ministère en charge du développement durable, l'agence de l'eau a pour missions la reconquête et la préservation du bon état de toutes les eaux naturelles (rivières, nappes, zones humides...) et la lutte contre les pollutions de toute origine.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

Son territoire d'intervention est délimité par les bassins versant du Rhin et de la Meuse, soit 6% du territoire métropolitain.

La Région Grand Est

La Région Grand Est est positionnée à l'amont des grands bassins versants nationaux et internationaux (Rhin, Moselle, Meuse, Seine, Rhône...) et au-dessus d'importants aquifères (nappe phréatique rhénane, nappe de la craie, Grès du Trias Vosgien, bassins miniers lorrains...), **lui conférant une grande responsabilité, tant en matière de gestion quantitative que qualitative** de la ressource en eau.

La politique régionale en faveur de l'eau régionale, adoptée en novembre 2016, est organisée autour de 4 objectifs :

- la reconquête de la **qualité des eaux souterraines pour la production d'eau potable**,
- la restauration des **milieux aquatiques et leurs services rendus**,
- **le développement économique** des usages liés à l'eau,
- **la gestion des inondations**.

Deux enjeux transversaux s'ajoutent à ces objectifs : **l'intégration des impacts du changement climatique et la gestion des bassins transfrontaliers**.

Enfin, **la Région Grand Est s'est vu confier la mission d'animation/concertation dans le domaine de l'eau (décret d'attribution signé le 19 juin 2018)**, dans l'objectif d'assurer la cohérence de bassin versant dans les actions et d'appuyer la structuration et la mutualisation de maîtrises d'ouvrage à des échelles hydrographiques pertinentes pour porter les projets. C'est à ce titre qu'elle a récemment animé le travail de construction d'un partenariat pour la reconquête de la qualité de nappe phréatique d'Alsace.

ANNEXE

La Région mobilise également, pour ce contrat, ses dispositifs en faveur de la Trame Verte et Bleue, de développement des énergies renouvelables (méthanisation, solaire...) dans le cadre du programme Climaxion. Enfin le projet de SRADDET vise pleinement les objectifs de désimperéabilisation, infiltration des eaux et végétalisation de la ville soulignés dans le présent contrat.

La ville de Mulhouse

L'agence de l'eau Rhin Meuse a lancé son 11^e programme d'aide sur la période 2019-2024. Dans ce cadre et en partenariat avec la Région Grand Est, elle a proposé **au territoire de l'agglomération mulhousienne, partenaire de longue date de l'agence de l'eau sur les questions liées à la protection de la nappe phréatique, d'être territoire pilote pour élaborer un contrat global de territoire décliné en objectifs opérationnels.**

Les contrats territoriaux seront à l'avenir généralisés sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse mais la signature sur notre territoire est la première à l'échelle du territoire du bassin Rhin-Meuse.

Ce contrat de territoire « Eau et Climat » (CTEC) s'échelonne sur la période 2019-2022. Son objectif est de définir l'ambition sur les thématiques « eau, biodiversité et agriculture », nouveaux axes développés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Il permettra également de favoriser le travail en transversalité avec l'ensemble des partenaires..

Le périmètre de ce contrat s'étend à l'ensemble du territoire de l'agglomération mulhousienne. Ce contrat partenarial regroupe huit signataires :

- Mulhouse Alsace Agglomération
- SIVOM de la Région Mulhousienne
- Ville de Mulhouse
- Rivières de Haute Alsace
- Syndicat Mixte de l'III
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller
- Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Région Grand Est

Pour la Ville de Mulhouse, les actions majeures valorisées dans ce contrat, sont notamment :

- le projet Mulhouse Diagonales pour les sites aménagés d'ici 2022 en maîtrise d'ouvrage des syndicats de rivières ou de la Ville de Mulhouse,
- les actions en lien avec la qualité des eaux et le rendement du réseau d'eau.

Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) compte 39 communes depuis le 1^{er} janvier 2017, pour plus de 278 000 habitants soit le tiers de la population du Haut-Rhin.

Précurseur dans l'élaboration d'un Plan Climat axé sur la mobilisation du territoire, impliquée sur la question de la rénovation énergétique, dotée de réseaux de chaleur intégrant de la biomasse, disposant de compétences universitaires reconnues, d'un tissu d'entreprises et d'associations, performant et innovant, m2A dispose de prérequis d'importance pour faire de la région mulhousienne un territoire leader de la transition énergétique.

Le bilan est très positif puisque le territoire affiche une diminution de 43% des émissions de gaz à effet de serre en 10 ans et a permis à l'agglomération d'être nommée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Au-delà de ce bilan, c'est bien la CULTURE CLIMAT qui habite chaque acteur du territoire, qu'il faut préserver et développer.

C'est dans cet esprit, que m2A **s'engage dans la "Nouvelle étape"** pour le climat lancée en avril dernier. Mobilisant l'ensemble du territoire de l'agglomération, elle s'appuie sur un "Conseil Participatif Climat", véritable pierre angulaire de cette séquence démocratique.

L'enjeu est bien sûr d'agir sur les consommations d'énergie pour poursuivre les efforts de réduction de gaz à effet de serre, mais également d'amplifier les actions pour l'adaptation du territoire, déjà soumis aux changements climatiques.

Les rivières de Haute Alsace

Il s'agit d'un Syndicat Mixte à la Cartes créé en 2017. Il vise à mutualiser l'ingénierie en matière de gestion de rivières à l'échelle du territoire du Haut Rhin et permet d'assurer une gestion cohérente sur l'ensemble des cours d'eau. Cette mission était jusque-là assurée par le service « rivières et barrages » du Département du Haut Rhin. Ce dernier a dû abandonner cette compétence compte tenu des évolutions réglementaires. **Rivières de Haute Alsace regroupe 14 syndicats de rivières et le Conseil Départemental** qui adhèrent chacun à différent niveau d'assistance technique.

La majorité des syndicats de rivières n'a aucun personnel propre et s'appuie donc entièrement sur l'équipe de Rivières de Haute Alsace. Ainsi 8 personnes sont chargées du suivi de ces syndicats de rivières et réalisent en interne les études hydrauliques, le suivi administratif et réglementaire et le suivi des travaux. Chaque année entre 3 et 4 M€ de travaux (remise en état d'ouvrage, protection contre les inondations, renaturation...) sont ainsi réalisés par Rivières de Haute Alsace pour le compte des syndicats de rivières.

Rivières de Haute Alsace dispose également de ses propres engins de chantier lui permettant de réaliser en régie une partie des travaux (7 conducteurs d'engins de chantier).

Le Département du Haut-Rhin adhère pour la gestion de ses 10 barrages vosgiens qui jouent un rôle de soutien des étiages et écrêtement des crues. 5 personnes s'occupent ainsi de la gestion quotidienne de ces barrages. Cette équipe technique a été mise à disposition des Rivières de Haute Alsace par le Conseil départemental.

Syndicats Mixtes Doller et Ill

Les Syndicats Mixtes de la Doller et de l'III ont été créés à la fin du 19^{ème} siècle pour regrouper les différents usagers des cours d'eau.

Au début des années 1970, conscient de leur importance, le Département du Haut-Rhin est devenu membre de ces syndicats et a mis en place une politique de soutien à l'aménagement des cours d'eau. Depuis 2018, ces syndicats comme l'ensemble des syndicats de rivières du Haut-Rhin se sont regroupés au sein des Rivières de Haute Alsace afin de continuer à mutualiser l'ingénierie et pérenniser le modèle mis en place par le Département.

Aujourd'hui composés des communes, du Département et des EPCI (depuis 2018), ces syndicats mixtes poursuivent leurs actions de protection contre les inondations et de restauration des milieux aquatiques, toujours selon le principe de solidarité de bassin versant.

Ces deux syndicats investissent ainsi plus d'un million d'euros de travaux chaque année.

Contacts presse

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Florence CHAFFAROD

03 87 34 47 59

florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Ville de Mulhouse

Nina OUMEDJKANE

03 89 32 59 92

06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

Mulhouse Alsace Agglomération

Thomas DE GRUTTOLA

03 89 66 70 50

thomas.degruttola@mulhouse-alsace.fr

Région Grand Est

Nathalie PUCHALSKI

03.88.15.64.62

06.49.77.96.35

nathalie.puchalski@grandest.fr

Sivom de la Région Mulhousienne

Séverine CHEVALLIER

03.89.60.72.08

s.chevalier@sivom-mulhouse.fr

Rivières Hautes Alsace

Syndicat mixte du bassin de l'ill

Olivia GHAZARIAN

03.89.30.65.20

ghazarian@rivieres.alsace

